HENRI IV ET NOS FRONTIÈRES: MÉMOIRE LU À L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649601189

Henri IV et Nos Frontières: Mémoire lu à l'Académie des Sciences Morales et Politiques by Éd. de Labarre Duparcq

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd. Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

ÉD. DE LABARRE DUPARCQ

HENRI IV ET NOS FRONTIÈRES: MÉMOIRE LU À L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES



HENRI IV

NOS FRONTIÈRES.

MÉMOIBES BU MÊME AUTEUR.

Parallélisme des progrès de la civilisation et de l'art militaire, 1861.

L'art des indices, particulièrement à la guerre, 1862.

Hannibal en Italie, 1863.

L'art militaire pendant les guerres de religion, 1864.

Le bonheur à la guerre, 1865.

Des imitations militaires, 1866.

Réflexions sur les talents militaires de Louis XIV, 1867.

Des rapports entre la richesse et la puissance militaire des États, 1868.

Richelieu ingénieur, 1869.

Du nombre des tués dans les batailles, 1870.

François I^{er} et ses actions de guerre, 1871.

Le soldat français comparé aux soldats étrangers, 1872.

Maximes militaires de Machiavel, 1873.

La monnaie de Turenne, 1874.

HENRI IV

ET

NOS FRONTIÈRES

PAR

Nicholas ED. DE LA BARRE DUPARCO

MÉMOIRE

LU A L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PARIS

CH. TANERA, ÉDITEUR LIBRAIRIE POUR L'ART MILITAIRE, LES SOIBNESS ET LES ARTS RUE DE SAVOIE, 6.

1875

Droits de reproduction et de troduction réservés,

HENRI IV

E7

NOS FRONTIÈRES (0).

A la suite de nos discordes civiles du xvi siècle, la France intérieure était meuritrie, ruinée, divisée: Henri IV cicatrisa ces plaies, fit un tout, et le cimenta par de bons règlements, mieux par de louables exemples, par l'ordre, l'économie, la modération dans le luxe, en montrant sur le trône un monarque ferme, vigilant, éclairé, connaissant les hommes et les choses, rompu aux aspérités de la vie publique et privée, devenu indulgent pour les misères humaines, mais opposant une digue chaque fois que les défauts d'un individu voulaient se donner du large aux dépens de la prospérité publique.

La France extérieure ne manquait pas non plus de menaces dans les premières années du xvnº siècle. Avant que Henri de Navarre fût devenu définitivement et sans conteste le roi de la France régénérée et reconstituée, les Espagnols la surveillaient du côté de la Flandre, et le duc de Savoie le long des Alpes; nos malheurs avaient amené à combatire sur notre territoire les Allemands et les Anglais; il n'était pas jusqu'à d'autres étrangers qui ne se fussent glissés dans nos rangs. Aussi nos frontières et leurs endroits faibles

(1) Les frontières d'un pays doivent être l'objet d'une attention continuelle de la part du peuple qui l'habite. avaient été franchis, reconnus, étudiés. Pareille situation n'échappa point au vainqueur d'Ivry; il résolut d'y remédier en complétant nos limites, en améliorant leurs fortifications, en dotant les places fortes d'approvisionnements suffisants et de gouverneurs habiles.

Ses efforts à ce sujet, il aimait à les faire ressortir, à en tirer gloire, surtout à prouver aux populations l'avantage considérable qui en résultait pour elles. C'est ainsi qu'il dit le 30 décembre 1608 aux députés de la Bourgogne: « Je vous ay bien mis à couvert: vous n'estes plus frontière de Savote, à cause de la Bresse qui vous couvre et que je viens d'échanger contre le marquisat de Saluces; vous ne l'estes que du costé de la Franche-Comté, où ils ont plus peur de vous que vous d'eulx. » Et cependant les livres qui traitent de l'histoire de nos frontières parlent à peine du roi Henri IV et de son action sur la constitution de nos limites (1); c'est justement cette action, cette influence que nous tenons à constater et sur laquelle nous allo ns appeler l'attention de l'Académie, si elle y consent (2).

Du côté des Pyrénées que nous manquait-il pour que cette grande chaîne de montagnes nous servit en-

- Par exemple, M. Lavallée dans les Frontières de la France,
 p. 35 et 36. M. Al. Le Masson s'étend plus sur l'influence de ce monarque dans les Limites de la France (1853).
- (2) Nous le ferons surtout au moyen de sa correspondance publiée dans les Documents inédits de l'Histoire de France, par MM. Berger de Xivrey et Guadet, et que l'on possède assez complète puisqu'on y rencontre une lettre à Sully (10 octobre 1608), qu'il recommande à ce dernier de brûler. Il paraît que la recommandation brûler cette lettre est un motif pour les garder, car on en possède beaucoup se terminant ainsi, notamment celle de Mignard à Garrigues (Voyez catalogue Fossé Darcasse, n° 744.)

tièrement de frontières ? le comté de Foix. le Béarn et le Roussillon. Henri IV apporta les deux premières de ces provinces comme son héritage de famille, par sa mère, car c'était un mariage qui avait transplanté les Bourbons vers ce côté de la France : quant au Roussillon, dont la possession permettait aux Espagnols de pénétrer en Languedoc, ce sera seulement au traité des Pyrénées, sous Louis XIV (1659), que la possession nous en reviendra. Toujours est-il que dans ces contrées la frontière était naturelle et qu'il n'était besoin de la constituer officiellement; mais, ne l'oublions pas, ce n'était pas le seul point de nos frontières par lequel nous confinions avec l'Espagne. Ce côté pyrénéen préoccupait souvent Henri IV, sans doute parce qu'il connaissait à fond les pays qui avaient abrité son berceau. Le 25 février 1595, sur la réclamation des négociants français de cette frontière, il consent à retarder de deux mois la déclaration de guerre à l'Espagne et l'écrit à M. de la Hillière, gouverneur de Bayonne; mais en même temps, croyant cette guerre juste et nécessaire, il recommande à cot officier de conserver la dicte frontière, avec les forces d'infanterie et de cavalerie que lui octroyera à cet effet M. de Matignon, qui fera, s'il lui est possible, un voyage exprès afin de mieux reconnaître ses besoins en raison des localités. Quant à Bayonne, cette cité que le roi d'Espagne œillade, dit-il, depuis longtemps (1), le roi est obligé faute d'argent, de conseiller aux habitants de pourvoir euxmêmes à la sûreté de leur ville, promettant d'accorder des canons et des munitions dès que la cité sera en état de les bien défendre, et il entend au sujet de la

⁽¹⁾ Lettre du 20 mai 1596.

construction de forts pour empêcher l'entrée des Espagnols, tels que celui projeté par un bailli à Saint-Jean de Luz, que rien ne se fasse sans l'agrément et la surveillance du gouverneur (1). Un an après il recommande que l'on porte toutes les forces à la frontière, parce que défendre celle-ci vigoureusement, c'est sauvegarder les places de seconde et de troisième ligne; quant au peu d'argent que son conseil pourra accorder pour réparer les brèches et approvisionner les places de première ligne, il veut qu'on le ménage, vu les nécessités où il se trouve en Picardie et en Champagne (2).

Onze ans après, c'est la frontière languedocienne qui attire l'attention royale, mais sans que l'état des finances françaises lui permette encore de prendre un parti décisif, et je me figure que ce fut ainsi durant tout son règne. Voici, en effet, ce qu'il écrit le 28 juillet 1607, au duc de Montmorency : « Pour ce qui est de la fortification de la frontière, j'ai deplaisir (3) qu'elle soit en si mauvais état, non que j'appréhende que l'on recommence a m'attaquer par là, car il n'en paraît aucune disposition de ceux que l'on pourrait croire le vouloir faire; mais pour la raison et réputation, qui ne veut pas que ce que les voisins voyent de si près soit en si mauvais ordre. Pour cette raison, je vous promets que j'y ferai pourvoir et que si ce ne peut-être plus tôt. ce sera au plus tard dans l'état de l'année prochaine; n'ayant point entendu que les deniers ordinaires destinés pour cet effet, aient été divertis et employés ail-

Lettre du 11 juin 1595, dans le t. Ice du Supplément des Lettres missions.

⁽²⁾ Lettre du 27 juin 1596.

⁽³⁾ Neus ramenous la citation à l'orthographe actuelle.